



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9415^e séance

Mardi 12 septembre 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Dautlari (Albanie)

Membres :

Brésil	M. Sénéchal de Goffredo Junior
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Shaheen
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M. Hauri
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Expression de condoléances à la suite du tremblement de terre survenu au Maroc et des inondations survenues en Libye

La Présidente (*parle en anglais*) : Pour commencer cette séance, je voudrais, au nom des membres du Conseil de sécurité, exprimer notre profonde tristesse à la suite du tremblement de terre dévastateur qui a frappé le Maroc vendredi dernier et des inondations meurtrières qui ont touché la Libye ces derniers jours. Ces événements ont entraîné la perte de milliers de vies. Nos pensées vont à toutes les personnes touchées par ces terribles catastrophes.

Les membres du Conseil expriment leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux peuples et aux Gouvernements libyens et marocains.

J'invite à présent les membres du Conseil à se lever pour observer une minute de silence à la mémoire des victimes de ces événements tragiques.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. George Szamuely, journaliste.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité sur ce sujet il y a quelques semaines seulement (voir S/PV.9399), la fourniture d'une aide militaire défensive aux forces armées ukrainiennes s'est poursuivie dans le contexte

de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine lancée par la Fédération de Russie le 24 février 2022 en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Une grande partie des informations fournies par les gouvernements au sujet des transferts de systèmes d'armes et des flux de munitions sont accessibles auprès de sources en accès libre. Ces transferts concerneraient entre autres des armes lourdes classiques, comme des chars de combat, des véhicules blindés de combat, des avions de combat, des hélicoptères, des systèmes d'artillerie de gros calibre, des systèmes de missiles et des drones de combat, ainsi que des munitions télécommandées et des armes légères et de petit calibre et leurs munitions. Au cours des derniers mois, les transferts d'armes et de munitions aux forces de défense ukrainiennes se seraient intensifiés.

En outre, selon certaines informations, des États procèdent ou prévoient de procéder à des transferts d'armes, telles que des drones et des munitions, aux forces armées russes, notamment pour qu'elles les utilisent potentiellement en Ukraine.

Il va sans dire que tout transfert d'armes doit s'inscrire dans les cadres juridiques et politiques internationaux applicables, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toute violation potentielle ou présumée des résolutions du Conseil de sécurité imposant des sanctions ou des mesures restrictives, si elle est confirmée, est très préoccupante.

Les informations faisant état du transfert et de l'utilisation d'armes à sous-munitions tout au long de la guerre sont également très préoccupantes. Le Secrétaire général a demandé à plusieurs reprises qu'il soit mis fin immédiatement à l'emploi d'armes à sous-munitions. Conformément à sa position de longue date, ces armes doivent être reléguées aux oubliettes de l'histoire. Plus récemment, dans sa note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général encourage les États Membres à s'engager à réduire le coût humain des armes, notamment en assurant l'universalité des traités interdisant les armes inhumaines et de nature à frapper sans discrimination, comme la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous prenons également note des informations relatives au transfert de munitions antichars contenant de l'uranium appauvri aux forces ukrainiennes.

La fourniture d'armes dans toute situation de conflit armé suscite de vives inquiétudes quant à l'escalade potentielle de la violence et présente des risques importants de détournement et de prolifération, même après la fin du conflit. L'adoption de mesures visant à lutter

contre le risque de détournement au profit d'utilisateurs finaux non autorisés et aux fins d'utilisations non autorisées est indispensable pour éviter une aggravation de l'instabilité et de l'insécurité en Ukraine, dans la région et au-delà. Ces mesures comprennent notamment l'application des pratiques de marquage, l'évaluation complète des risques de détournement avant le transfert, les certificats d'utilisateur final, y compris les clauses de non-retransfert, des mesures juridiques et coercitives efficaces et des vérifications après expédition. Parmi les conditions requises pour empêcher le détournement d'armes figurent la transparence de la chaîne d'approvisionnement, la coopération et l'échange d'informations entre les États importateurs, de transit et exportateurs, de même que des mesures concrètes telles que le marquage et le traçage, des pratiques comptables et d'enregistrement complètes et efficaces, la sécurisation physique des armes et des munitions, des mesures de contrôle douanier et aux frontières, ainsi que la surveillance et l'analyse des détournements.

Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, la transparence des transferts d'armes est une mesure de confiance cruciale qui peut contribuer à apaiser les tensions et à éviter les malentendus entre les États Membres. Le Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies reste un outil essentiel à cet égard. Au cours des 30 années d'existence du Registre, 178 États Membres lui ont soumis un rapport à au moins une reprise, et j'invite tous les États à continuer de participer à ce mécanisme. Le Registre des armes classiques couvre environ 90 % des flux d'armes dans le monde et peut aider à assurer le suivi de l'afflux d'armes dans les zones de conflit. De plus, le Traité sur le commerce des armes, le Protocole relatif aux armes à feu et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international de traçage qui lui est associé, figurent parmi les instruments de maîtrise des armements mis en place par les États pour prévenir le détournement d'armes classiques et régler le commerce international des armes.

Je me félicite de la conclusion des travaux du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques et je salue l'adoption de son rapport final (voir A/78/111), qui contient le texte du nouveau Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. Ce cadre est un outil indispensable pour lutter plus efficacement contre le détournement de munitions classiques de tous types, qui continuent d'alimenter l'instabilité, l'insécurité et les conflits dans le monde entier. J'appelle de nouveau tous les États à adhérer aux traités et aux accords pertinents et à s'acquitter

pleinement des obligations juridiques et des engagements politiques qui leur incombent en vertu des instruments de maîtrise des armes classiques auxquels ils sont parties, afin de réduire au minimum les risques de détournement d'armes et de munitions.

Outre la question des transferts d'armes, toutes les parties à un conflit armé ont le devoir de protéger les civils en période de conflit armé et de veiller au respect du droit international applicable, y compris du droit international humanitaire. Du 24 février 2022 au 27 août dernier, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a recensé 26 717 victimes civiles en Ukraine, dont 9 511 personnes tuées et 17 206 blessées. Le bilan réel est probablement beaucoup plus élevé. C'est l'utilisation d'engins explosifs à large rayon d'impact, notamment les pilonnages impliquant de l'artillerie, des chars, des lance-roquettes multiples, des missiles de croisière et des missiles balistiques, ainsi que des frappes aériennes, qui fait le plus de victimes parmi les civils. L'utilisation persistante d'un grand nombre de drones armés contre des civils et des infrastructures civiles est préoccupante. Les drones armés ne doivent pas être utilisés d'une manière qui soit incompatible avec le droit international humanitaire.

Le Secrétaire général a clairement exhorté toutes les parties à s'abstenir d'employer des armes explosives dans les zones peuplées, car leur emploi comporte un risque élevé d'impact aveugle, y compris en Ukraine. Je saisis cette occasion pour appeler tous les États Membres à mettre en œuvre dans une large mesure et de manière concrète la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, qui a été adoptée en novembre 2022. La poursuite et l'intensification des attaques contre les civils et les infrastructures et services civils en Ukraine, notamment les infrastructures énergétiques, les établissements de santé et d'enseignement, les ports, les routes, les ponts et les installations céréalières, restent très préoccupantes.

En vertu du droit international humanitaire, il est interdit aux parties à un conflit armé de prendre pour cible des civils et des biens de caractère civil, notamment des infrastructures civiles, et il leur incombe de prendre toutes les précautions possibles dans la conduite des opérations militaires pour éviter, ou du moins pour réduire au minimum, les pertes accidentelles en vies humaines et les blessés au sein de la population civile, ainsi que les dommages aux biens de caractère civil. L'ONU condamne avec force les attaques contre les civils et les infrastructures civiles et demande instamment

qu'elles cessent immédiatement. Les mines et les restes explosifs de guerre ont entraîné une pollution généralisée des terres, les rendant inutilisables à des fins agricoles, et entravent également la circulation des personnes. J'appelle de nouveau toutes les parties concernées à respecter les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur certaines armes classiques et à ne pas transférer ni utiliser des mines interdites par son protocole II modifié.

Les 18 derniers mois ont été marqués par des décès, des pertes, des souffrances insupportables et des dégâts en Ukraine. Le monde ne peut pas se permettre que cette guerre insensée se poursuive. Je demande instamment à tous les États Membres de tout mettre en œuvre pour instaurer la paix. Comme le Secrétaire général l'a souligné à plusieurs reprises, l'ONU est déterminée à appuyer tous les efforts sincères en faveur d'une paix juste et durable en Ukraine, guidée par la Charte, le droit international et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Szamuely.

M. Szamuely (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité.

Cette guerre aurait pu être facilement évitée. Le 17 décembre 2021, la Russie a publié deux projets de propositions décrivant une nouvelle architecture de sécurité pour l'Europe : l'un adressé aux États-Unis et l'autre à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le cadre proposé faisait référence à l'Acte final d'Helsinki de 1975, dans lequel les parties à la guerre froide, réciproquement hostiles, ont accepté de reconnaître leurs préoccupations mutuelles en matière de sécurité et se sont engagées à ne pas renforcer leur propre sécurité aux dépens de leurs prétendus adversaires. Les propositions de la Russie reposaient fondamentalement sur l'engagement de l'OTAN à ne pas poursuivre son expansion et, en particulier, à ne pas permettre à l'Ukraine d'adhérer à l'Organisation. Ces demandes ne présentaient aucun élément déraisonnable qui n'aurait pu être réglé en usant d'un peu de diplomatie. De nombreux pays dans le monde, même en Europe, n'adhèrent pas à des alliances militaires. La Russie n'exigeait pas une alliance militaire avec l'Ukraine, mais demandait simplement que son voisin, avec lequel elle partageait une histoire séculaire, ne rejoigne pas une alliance militaire hostile. Ni les États-Unis ni l'OTAN n'ont daigné répondre aux propositions de la Russie.

Rappelons que dans sa déclaration de souveraineté de l'État de 1990, l'Ukraine a fait part de son intention de devenir « un État neutre permanent ne participant pas à des blocs militaires ». Il convient également de rappeler que, bien que l'OTAN ait promis l'adhésion de l'Ukraine et de la Géorgie lors de son sommet de 2008 à Bucarest, le peuple ukrainien ne désirait pas adhérer à l'OTAN. Un sondage Gallup de mai 2009 a montré que les Ukrainiennes et les Ukrainiens étaient plus de deux fois plus susceptibles de considérer l'OTAN comme une menace que comme une source de protection. Une enquête réalisée en septembre 2009 par le Pew Research Center a révélé que 51 % des Ukrainiennes et des Ukrainiens étaient opposés à l'adhésion à l'OTAN, et que 28 % seulement y étaient favorables. En février 2010, Viktor Yanukovych s'est présenté à la présidence de l'Ukraine en s'engageant à ne pas adhérer à l'OTAN ou à toute autre alliance militaire. À la suite de sa victoire électorale, Yanukovych a soumis au Parlement ukrainien un projet de loi interdisant l'adhésion de l'Ukraine à tout bloc militaire. En d'autres termes, par un processus démocratique, l'Ukraine s'était déclarée pays militairement non aligné.

Tout a changé à la suite du renversement illégal et violent du Gouvernement élu de Yanukovych le 22 février 2014. Le coup d'État a été activement appuyé par les États-Unis et l'Union européenne. Ce n'est pas une théorie du complot. Il suffit de se rappeler l'appel téléphonique qui a fuité entre la Secrétaire d'État adjointe pour l'Europe et l'Eurasie des États-Unis, Victoria Nuland, et l'Ambassadeur des États-Unis en Ukraine, Geoffrey Pyatt. Au cours de cet appel, qui a eu lieu plusieurs semaines avant le coup d'État, les deux responsables des États-Unis ont discuté allègrement de la question de savoir qui ferait ou ne ferait pas partie du régime post-Yanukovych. Comment les puissances de l'OTAN ont-elles réagi au coup d'État ? Ces mêmes pays qui manifestent aujourd'hui leur fureur à l'égard de ceux qui ont renversé le Gouvernement nigérien légalement élu ont exulté lors du renversement du Gouvernement ukrainien légalement élu.

Dans les deux jours qui ont suivi, la responsable de la politique étrangère de l'Union européenne, Catherine Ashton, s'est rendue à Kyïv pour discuter de l'appui de l'Union européenne à une « solution durable à la crise politique et à des mesures visant à stabiliser la situation économique ». Quelques jours plus tard, c'était au tour du Secrétaire d'État adjoint des États-Unis, William Burns, de se rendre en Ukraine, pour, selon le Département d'État, discuter de l'appui des États-Unis aux efforts déployés par l'Ukraine pour garantir un avenir stable, démocratique, inclusif et prospère.

Le Secrétaire au Trésor des États-Unis, Jack Lew, a encouragé les nouveaux dirigeants à entamer des discussions avec le Fonds monétaire international sur un programme d'assistance. Le Chancelier de l'Échiquier britannique, George Osborne, a immédiatement proposé de l'argent, déclarant :

« Nous sommes prêts à aider. Dès qu'il y aura quelqu'un au bout du fil, nous serons présents avec un carnet de chèques pour aider le peuple ukrainien à reconstruire son pays ».

La Commission européenne a annoncé qu'elle était prête à conclure un accord commercial avec l'Ukraine et à offrir une aide dès qu'un nouveau gouvernement serait formé.

En réalité, personne n'attendait d'élections. Le 21 mars, un mois après le coup d'État et avant la tenue de toute élection, le régime illégalement constitué à Kyïv et l'Union européenne ont signé un accord d'association, l'accord même dont Yanukovych, conformément à ses pouvoirs légalement définis, avait décidé de différer la signature. Il convient d'ajouter que l'accord d'association comportait un important volet relatif à la sécurité et à la défense. L'Ukraine et l'Union européenne sont convenues d'

« encourager une convergence progressive dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, y compris la politique de sécurité et de défense commune ».

La politique de sécurité et de défense commune est, bien entendu, une porte dérobée vers l'OTAN.

Le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a publié une déclaration dans laquelle il a félicité le peuple ukrainien d'être descendu dans la rue et d'avoir eu recours à la violence pour garantir la signature de l'accord d'association.

« Le refus de signer l'accord d'association avec l'Union européenne a donné lieu à une révolte populaire et à un changement de direction politique et culturel. Nous rendons hommage à celles et ceux qui ont donné leur vie pour la liberté. »

Il a ensuite ajouté, sans la moindre ironie, que l'accord

« reconnaît l'aspiration du peuple ukrainien à vivre dans un pays régi par des valeurs, par la démocratie et par l'état de droit ».

La conséquence la plus importante du coup d'État a été de priver de leur droit de vote les habitants de l'est et du sud-est de l'Ukraine, qui constituaient la base de

soutien de Yanukovych. Tout comme les peuples souverains partout ailleurs dans le monde, ils n'ont pas apprécié le renversement violent du dirigeant pour lequel ils avaient voté et ils ont refusé d'accepter la légitimité du régime putschiste.

Aujourd'hui, les États-Unis envoient des personnes en prison pour des décennies pour avoir remis en question l'intégrité des élections de 2020. Et pourtant, les habitants du Donbas étaient censés accepter sans broncher une prise de pouvoir illégale, qui était, du moins en partie, orchestrée depuis l'étranger. N'oublions pas non plus que, pour démontrer son respect de la diversité et des valeurs européennes, le régime putschiste a tout d'abord supprimé une loi sur les langues minoritaires, adoptée par le Parlement ukrainien en 2012, qui avait accordé le statut de langue régionale, c'est-à-dire qu'elle pouvait être utilisée dans les tribunaux, les écoles et les institutions gouvernementales, au russe et à d'autres langues minoritaires dans toute région où une minorité représentait plus de 10 % de la population. Cela était évidemment quelque peu préoccupant pour les habitants russophones du Donbas.

Comme on pouvait s'y attendre, les personnes privées de leurs droits se sont rebellées contre les nouveaux dirigeants de l'Ukraine, qui ont répondu à cet acte de défiance avec une force écrasante. L'OTAN a réagi en appuyant sans réserve les dirigeants de Kyïv, qui menaient une guerre contre leur propre peuple. Il suffit d'écouter les propos du Secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg :

« Les alliés de l'OTAN appuient l'Ukraine depuis 2014. Nous ne nous sommes pas réveillés en février 2022. En 2022, les forces armées ukrainiennes sont bien mieux équipées, bien mieux formées, bien plus nombreuses et bien mieux commandées qu'en 2014, notamment grâce à l'appui, à la formation et à l'équipement qu'elles reçoivent depuis de nombreuses années de la part des pays alliés de l'OTAN ».

Nous devons bien prendre note de ses paroles. L'OTAN a fourni massivement des armes aux forces armées ukrainiennes et les a formées à partir de 2014.

Qu'était-il censé se passer pendant ces années ? Il s'agit bien sûr de la mise en œuvre des Accords de Minsk. Les Accords de Minsk constituaient un processus de réconciliation progressif, signé par le Gouvernement de Kyïv et par les représentants des régions séparatistes, qui aurait conduit à leur réintégration dans l'Ukraine. La condition essentielle devait être un amendement constitutionnel

accordant aux régions séparatistes un statut spécial. La France, l'Allemagne et la Russie ont servi de garants. Le Conseil de sécurité a approuvé les Accords de Minsk en 2015, dans la résolution 2202 (2015).

Nous savons désormais que ni Kyïv, ni la France, ni l'Allemagne n'ont pris leurs engagements au sérieux. L'ancien Président ukrainien Petro Porochenko, qui a signé les Accords de Minsk au nom de l'Ukraine, a admis qu'il n'avait jamais eu la moindre intention d'en respecter les conditions. Quel est le résultat des Accords de Minsk ? Comme il s'en est vanté il y a quelques mois,

« nous avons gagné huit ans pour créer une armée. Nous avons gagné huit ans pour relancer l'économie ».

L'ancienne Chancelière allemande Angela Merkel a également admis que Minsk n'a jamais été autre chose qu'un mécanisme destiné à faire gagner du temps à l'Ukraine. Comme l'a déclaré Merkel à l'hebdomadaire *Die Zeit* en décembre dernier,

« les Accords de Minsk de 2014 visaient à donner du temps à l'Ukraine... Elle a également mis à profit ce temps pour devenir plus forte, comme on peut le constater aujourd'hui ».

Et elle a continué :

« Il était clair pour nous tous qu'il s'agissait d'un conflit gelé, que le problème n'avait pas été réglé, mais c'est précisément ce qui a permis à l'Ukraine de gagner un temps précieux ».

En d'autres termes, elle a fait semblant d'adhérer aux Accords de Minsk alors qu'elle n'y croyait pas une seconde.

L'ancien Président français François Hollande s'est fait l'écho de Merkel. Comme il l'a déclaré au *Kyiv Independent* en décembre dernier,

« depuis 2014, l'Ukraine renforce son dispositif militaire. En effet, l'armée ukrainienne est complètement différente de celle de 2014. Elle est mieux formée et mieux équipée. C'est le mérite des Accords de Minsk d'avoir donné cette possibilité à l'armée ukrainienne ».

À partir de 2014, les puissances de l'OTAN ont continué à déverser des armes en Ukraine, prétendant vouloir mettre en œuvre les Accords de Minsk, alors qu'en réalité, elles encouragent l'Ukraine à régler le problème du Donbas par la force. Cela a entraîné la mort de quelque 14 000 personnes dans le Donbas.

Depuis février 2022, les pays de l'OTAN continuent à déverser des armes en Ukraine. La liste est époustouflante : systèmes portables de défense antiaérienne tirés à l'épaule, missiles antinavires, missiles antiaériens, missiles Stinger, chars, véhicules blindés de transport de troupes, véhicules de combat, hélicoptères d'attaque, obusiers, lance-roquettes multiples, systèmes de roquettes d'artillerie à haute mobilité, drones, missiles antichar, systèmes de missile Patriot, missiles de croisière à longue portée, obus à l'uranium appauvri et armes à sous-munitions. Désormais, l'on promet à l'Ukraine des avions de chasse F-16 et des systèmes de missiles tactiques à longue portée de l'armée. En outre, les pays de l'OTAN, en particulier les États-Unis, fournissent des renseignements tactiques à l'Ukraine, lui permettant de prendre pour cible et de tuer des Russes.

Ce que les puissances de l'OTAN n'ont particulièrement pas réussi à faire, c'est fournir une explication convaincante de ce qu'elles essaient d'accomplir. Le Président Biden a suggéré un jour que l'objectif était un changement de régime. Le Secrétaire à la défense des États-Unis, Lloyd Austin, a déclaré que l'objectif était d'affaiblir les capacités militaires de la Russie. Le Conseiller à la sécurité nationale des États-Unis, Jake Sullivan, affirme qu'il s'agit de ne pas « laisser la Russie piétiner l'Ukraine », ce qui, nous dit-on, mettrait le continent européen en danger sur le plan militaire.

Le Secrétaire d'État des États-Unis, Antony Blinken, affirme qu'investir dans la force de l'Ukraine ouvre la voie à la diplomatie. Le Ministre britannique des affaires étrangères, James Cleverly, affirme que :

« donner aux Ukrainiens les outils dont ils ont besoin pour terminer le travail est la voie la plus rapide vers la paix ».

M. Stoltenberg, de l'OTAN, estime que :

« plus l'Ukraine réalisera des avancées, plus elle aura de poids à la table de négociation ».

Tout cela n'a pas le moindre sens. Quelqu'un croit-il sérieusement que dès que l'Ukraine aura réalisé des avancées importantes, les puissances de l'OTAN décideront de s'arrêter là et exigeront de l'Ukraine qu'elle se rende à la table de négociation ? Bien sûr que non. Tout succès ukrainien serait immédiatement présenté comme une raison d'augmenter les livraisons de fournitures militaires.

C'est pourquoi il n'y a aujourd'hui ni diplomatie ni table de négociation. L'ancien Premier Ministre israélien Naftali Bennett a révélé qu'il avait failli conclure un

accord de paix quelques jours après le début de la guerre. Selon l'accord décrit par Bennett, l'Ukraine se serait engagée à ne pas adhérer à l'OTAN et la Russie aurait renoncé à son objectif de démilitarisation et de dénazification de l'Ukraine, comme elle les appelle. Néanmoins, selon Bennett, les dirigeants occidentaux – en particulier Boris Johnson – ont bloqué cet accord. Ce cas de figure devait se reproduire à Istanbul à la fin du mois de mars. Un accord de paix était en préparation, mais Boris Johnson a pris un avion pour Kyïv et a poussé Zelenskyy à abandonner cette idée. Johnson a déclaré que Poutine était un criminel de guerre et qu'il fallait l'écraser, et non négocier avec lui. Même si l'Ukraine était prête à signer un accord, Johnson a dit à Zelenskyy, les puissances de l'OTAN ne l'étaient pas. À la suite de l'effondrement des pourparlers, le Ministre des affaires étrangères de la Türkiye a déclaré : « Il en est parmi les États membres de l'OTAN qui veulent que la guerre se poursuivre et que la Russie s'affaiblisse. » La vérité est que les grandes puissances de l'OTAN veulent que la guerre continue parce que des Russes meurent, et les entreprises militaires et leurs lobbyistes s'enrichissent. Les responsables politiques américains ont au moins l'honnêteté d'admettre cela. Il n'y a qu'à écouter ce qu'a dit le sénateur Richard Blumenthal :

« Nous avons un bon retour sur investissement en ce qui concerne l'Ukraine. Pour moins de 3 % de notre budget militaire national, nous avons permis à l'Ukraine de diminuer de moitié la puissance militaire de la Russie... Le tout sans qu'un seul militaire américain ne soit blessé ou tué. »

Le sénateur Mitt Romney a déclaré que les fonds dépensés en Ukraine constituaient les meilleures dépenses de défense jamais effectuées par les États-Unis, puisqu'aucune vie n'a été perdue alors que l'armée russe a été affaiblie et dévastée. Et bien sûr, c'est le sénateur Lindsey Graham qui s'est fendu de ces célèbres propos : « Les Russes meurent... C'est la meilleure dépense [que nous ayons] jamais faite. »

Pour résumer, les puissances de l'OTAN ont lancé une politique délibérément provocatrice en 2008 lorsqu'elles ont proposé à un pays qui n'était pas intéressé d'adhérer à l'OTAN. Elles se sont arquées sur cette politique lorsqu'elles ont soutenu le renversement d'un gouvernement élu en 2014, puis elles ont aggravé leurs erreurs en faisant affluer des armes pendant huit ans, refusant d'appliquer les Accords de Minsk et ignorant les avertissements russes concernant les lignes rouges. Et maintenant elles perpétuent une guerre, alors

que le nombre de victimes continue d'augmenter et que le risque d'une guerre mondiale – et donc d'un conflit nucléaire – continue de croître.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Szamuely de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons convoqué la présente séance principalement pour discuter, une fois encore, des conséquences de l'approvisionnement effréné en divers types d'armes par les parrains occidentaux de leurs sous-fifres à Kiev sur les perspectives de règlement de la crise ukrainienne. L'intervenant que nous avons invité, M. George Szamuely, vient de nous rappeler sa véritable genèse de manière très professionnelle. Nous exhortons le Conseil à se pencher sur cette question presque tous les mois, et à chaque fois nous trouvons de nouvelles questions qui méritent d'être abordées. Par exemple, des responsables ukrainiens et américains ont récemment signalé que Kiev avait déjà reçu plus de 100 milliards de dollars d'aide militaire et autre de la part des États-Unis et de leurs alliés, et à la suite de la visite effectuée en Ukraine la semaine dernière par le Secrétaire d'État Blinken, un nouveau don de plus d'un milliard de dollars a été annoncé.

Le régime de Kiev réclame de nouvelles armes en redoublant de vigueur et sans cacher son insolence, tentant de faire porter aux pays occidentaux la responsabilité de l'échec flagrant de sa prétendue contre-offensive, qui est en cours depuis début juin. Toutes sortes de combines et de supercheries sont utilisées. Par exemple, juste avant la visite du Secrétaire d'État Blinken la semaine dernière, le régime de Zelenskyy a utilisé une vieille ruse pour commettre une provocation sanglante, à savoir une frappe de missile sur le marché de Kostiantynivka, qu'il a immédiatement tenté d'imputer à la Russie. Le problème est que l'incident a été enregistré par des caméras de surveillance et diffusé en ligne, déjouant ainsi les calculs des provocateurs de Kiev. La vidéo montre clairement que le missile provenait de zones sous le contrôle des forces armées ukrainiennes. En conséquence, nous voyons maintenant comment le régime de Kiev et ses parrains tentent de passer cette histoire sous silence plutôt que d'attirer l'attention dessus, comme ils l'ont fait avec le bombardement de la gare de Kramatorsk en avril 2022, lorsque ce qui a été publié par les témoins du crime sur les médias sociaux a clairement démontré la culpabilité des forces ukrainiennes.

À la lumière de ses échecs flagrants sur le front, qui ne peuvent plus être dissimulés, il semble que les dirigeants du régime de Kiev commencent à perdre leur sang-froid. Dans une interview récente accordée au magazine *The Economist*, Zelenskyy, le chef de la junte de Kiev, déplorant le fait que le soutien des électeurs occidentaux en faveur de l'Ukraine était en chute libre, a proféré des menaces directes, déclarant qu'il était impossible de prévoir comment les millions d'Ukrainiens réfugiés dans des pays européens allaient réagir au fait que leur pays était abandonné. Le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Kuleba, s'est également laissé aller à l'impolitesse dans sa réponse à la Ministre allemande des affaires étrangères, M^{me} Baerbock, lorsque celle-ci a déclaré que son pays n'avait pas encore pris de décision concernant la livraison de missiles de longue portée Taurus. Il a déclaré que l'Allemagne leur fournirait ces missiles de toute manière et que ce n'était qu'une question de temps, mais qu'il ne comprenait pas pourquoi on perdait du temps. Nous avons tous pris l'habitude de voir l'Ukraine traiter l'Allemagne avec mépris, depuis que le Chancelier Scholz a été qualifié de « saucisse de foie offensée », mais une telle impolitesse dans le cadre de contacts interétatiques reste assez rare.

Et hier, Mykhailo Podolyak, un conseiller présidentiel ukrainien, a décrit l'ONU comme un bureau qui sert à faire de l'argent et qui ne s'acquitte pas de ses fonctions premières. Pour reprendre ses paroles,

« Nous ne pourrions pas la faire renoncer à son inutilité. Le fait est que l'ONU est absente en tant qu'organisation. Je dirais qu'elle est un bureau de relations publiques ou de lobbying permettant aux personnes qui occupent divers postes de direction de mettre de l'argent de côté pour avoir une retraite confortable. Les émotions que l'ONU évoque seront toujours négatives, comme toute autre institution internationale, comme par exemple l'Agence internationale de l'énergie atomique, une croix-rouge internationale ou une autre, et Amnesty International. Ce sont autant d'organisations fictives qui encombrant notre esprit d'inanités. Si elles n'existaient pas, nous pourrions probablement régler beaucoup de problèmes plus efficacement et plus rapidement. »

D'après les Ukrainiens, M^{me} Nakamitsu et son secrétaire général n'ont donc pas présenté d'exposés au Conseil de sécurité aujourd'hui, ils ont plutôt encombré notre esprit d'inanités. Voici comment, face à la perspective de son

effondrement militaire et politique imminent, le régime de Kiev commence à perdre complètement ses moyens.

Cette nervosité de la part du régime de Kiev est compréhensible. En dépit du fait que l'appui que reçoit l'Ukraine de la part de ses parrains occidentaux a atteint un niveau sans précédent, le pays n'a pas été en mesure d'agir en conséquence. Nous avons déjà parlé de la prétendue contre-offensive, qui est un fiasco total. Le matériel fourni au régime de Kiev, notamment les fameux véhicules blindés de transport de troupe américains Bradley, les chars allemands Leopard et les chars britanniques Challenger, part en fumée. D'ailleurs, nous suggérons à nos collègues britanniques de mettre à jour les informations sur le site Web de leur ministère de la défense, où il est toujours écrit que pas un seul Challenger n'a été détruit sur le champ de bataille, alors qu'au moins deux de ces chars ont été détruits en Ukraine et que les 12 autres qui sont peut-être toujours en vadrouille quelque part connaîtront le même sort, tout comme les chars Abrams et les avions de combat F-16 des États-Unis. De nombreux experts renommés ont déjà averti clairement qu'il ne rime à rien d'approvisionner le régime de Kiev en nouvelles armes, compte tenu de ses problèmes logistiques et de maintenance insolubles. Les armées occidentales ne peuvent manquer de s'en rendre compte également.

La principale priorité des pays occidentaux n'est donc pas d'infliger une défaite militaire à la Russie, ce qui est par définition impossible, mais plutôt de lui faire subir le plus de dégâts possible et de causer autant de pollution et de dommages que possible dans les territoires qui ont rejoint notre pays. De la même manière que les colons occidentaux ont à une époque eu recours à des tactiques de la terre brûlée en Afrique et en Asie, en plantant des mines et des munitions non explosées dans de vastes zones en Indochine, en Syrie et en Afghanistan, ils tentent de faire la même chose aujourd'hui dans le sud et l'est de l'Ukraine.

Il suffit ici de rappeler au Conseil que cette année, le Royaume-Uni a fourni des obus à l'uranium appauvri aux forces armées ukrainiennes. Les États-Unis, qui semblent préparer une base pour envoyer leurs chars Abrams aux Ukrainiens, pourraient également fournir à Kiev des armes tout aussi dangereuses dans un avenir proche. Nous assistons actuellement à une campagne active et hypocrite de l'Occident, qui prétend que les obus à l'uranium appauvri ne sont absolument pas dangereux. Bientôt, ils vont essayer de nous convaincre qu'ils sont bons pour la santé. À cet égard, je souhaite rappeler le procès qui s'est déroulé en Italie après que plus de 7 000 militaires – dont 400 sont

morts – ont été empoisonnés par les forces de l'OTAN en Yougoslavie en conséquence de l'utilisation de ces munitions. Bien sûr, personne en Occident ne se souvient des Serbes, qui ont également souffert.

Une autre histoire qui mérite une attention particulière est celle des armes à sous-munitions que les États-Unis fournissent à l'Ukraine en grandes quantités, notamment parce qu'il reste très peu de munitions classiques dans les entrepôts de l'OTAN. Elle est présentée au public en décrivant les armes à sous-munitions fabriquées aux États-Unis comme ne posant aucune menace pour les civils et comme étant des armes de pointe, alors que toutes les autres ne valent rien et sont dangereuses en raison du pourcentage élevé de sous-munitions non explosées. Ceci contredit bien sûr des faits élémentaires. Par exemple, dans son *Rapport mondial 2023*, les représentants de Human Rights Watch indiquent que 95 % des victimes des armes à sous-munitions l'année dernière étaient des civils, principalement en Iraq, en République démocratique populaire lao, au Liban, au Myanmar, en Syrie et en Ukraine, et que 71 % des victimes étaient des enfants. Parmi eux se trouvent les habitants d'Izioum, qui ont été tués en 2022 à la suite des bombardements des forces ukrainiennes, ce dont nous avons parlé en détail à la dernière séance. Cette organisation a qualifié d'admissible la décision prise par les États-Unis de fournir des armes à sous-munitions à l'Ukraine. En réponse, selon certaines informations, l'Administration Biden prévoit de fournir au régime de Kiev des missiles à longue portée équipés d'armes à sous-munitions. Dans ce cas, selon le Congressional Research Service des États-Unis, jusqu'à un tiers des nouvelles munitions pourraient ne pas exploser et rester dans le sol, constituant une menace pour les civils pendant des décennies, et ce, malgré le fait que, de l'avis unanime des experts militaires, les armes à sous-munitions ne donneront pas à l'Ukraine un avantage sur le champ de bataille, car elles ont un pouvoir de pénétration bien moindre que les armes classiques.

Quels sont les principes qui guident Washington et Londres pour sanctionner des crimes aussi évidents ? Nos collègues ont-ils encore une conscience ? De fait, ils n'en avaient pas lorsqu'ils ont rasé des villes pacifiques en Yougoslavie, en Libye, en Iraq, en Syrie, en Afghanistan et, avant, en Indochine et dans d'autres régions, alors pourquoi serait-ce le cas aujourd'hui, alors qu'ils mènent une guerre indirecte en Ukraine contre la Russie, jusqu'au dernier Ukrainien ?

Le fait que les États-Unis sont les véritables marionnettistes du régime de Kiev a été clairement

démonstré hier par Mark A. Milley, le chef d'état-major de l'armée des États-Unis, qui a invité les journalistes de CBS dans le centre opérationnel stratégique, où la situation sur le champ de bataille est suivie en temps réel par des satellites. Ce faisant, le général n'a pas caché que les Américains transmettent à Kiev tous ces renseignements, y compris la localisation d'objets situés loin derrière les lignes russes. Washington n'a donc aucune envie de mettre fin à cette guerre qui par-dessus tout enrichit considérablement les États-Unis. Nous avons déjà évoqué, lors de séances précédentes, les profits fabuleux que réalisent les entreprises occidentales et le fait qu'une part importante des fonds alloués à l'Ukraine ne quitte pas le territoire des États-Unis ni celui d'autres parrains occidentaux du régime de Kiev.

Récemment, de nombreuses preuves de corruption sans précédent ont été apportées dans ce contexte. Par exemple, en ce qui concerne les systèmes parallèles activement utilisés par les États-Unis pour fournir des armes à l'Ukraine, il convient de mentionner une autre histoire. Récemment, les médias américains ont publié des informations sur le rôle joué dans ce processus par le marchand d'armes américain Marc Morales, qui a été inculpé pour blanchiment d'argent aux États-Unis en 2009. Grâce à ses contrats avec le Pentagone et à ses liens personnels avec le commandement militaire ukrainien, l'entreprise qu'il dirige est devenue un maillon essentiel dans la fourniture d'armes et de munitions à l'Ukraine pour les systèmes de celle-ci datant de l'ère soviétique. M. Morales s'est ainsi enrichi de plusieurs centaines de millions de dollars. En d'autres termes, un homme d'affaires reçoit des contrats et le soutien du Gouvernement des États-Unis pour fournir des armes à un autre État. On ne peut qu'imaginer le niveau de corruption qui existe non seulement au vu et au su des autorités américaines, mais aussi avec leur soutien direct. Selon des informations fournies par des journalistes, cette coopération de l'ombre avec l'Ukraine a commencé au moins un an avant le début de l'opération militaire spéciale de la Russie en Ukraine.

Peut-on vraiment attendre de nos avides collègues américains qu'ils renoncent à ce projet commercial extrêmement lucratif au nom de la paix ? Nous en doutons fortement, car la soif de profit a pénétré toutes les composantes de l'élite politique et économique américaine. Selon un article du *New York Times*, une nouvelle usine est en cours de construction dans la ville de Mesquite, au Texas, afin de fabriquer des obus d'artillerie pour l'armée ukrainienne. Il convient de noter que lorsque des voix de bon sens ont commencé à s'élever dans la région pour réclamer la fin des livraisons insensées d'armes au régime de Kiev,

elles ont immédiatement fait l'objet de critiques virulentes de la part d'un certain nombre de législateurs locaux. Les membres du Conseil savent-ils pourquoi ? L'un des avis cités dans l'article est le suivant :

« Cela créera des emplois dans l'industrie manufacturière aux États-Unis. [Les législateurs qui s'y opposent] vont à l'encontre des intérêts des personnes qu'ils représentent ».

Le journal lui-même partage ce point de vue et estime que l'effort d'armement de l'Ukraine, combiné à l'appétit insatiable de Kiev pour les armes et les munitions, a suscité un boom de la production de matériel de défense aux États-Unis. Voilà donc la triste vérité derrière la position de soutien des États-Unis à l'Ukraine : outre des objectifs géopolitiques douteux, c'est aussi l'occasion de gagner de l'argent, beaucoup d'argent, sur la douleur et la souffrance d'autrui.

Dans ce contexte, l'Ukraine elle-même continue de glisser dans l'abîme de la dictature totalitaire, dans laquelle toute divergence d'opinion et tout point de vue dérangeant pour le régime en place sont rejetés. Dans le même temps, les autorités actuelles de Kiev fondent leur politique sur la glorification de l'idéologie nazie et élèvent les hommes de main d'Hitler au rang de héros. À cela s'ajoute une corruption endémique dans tous les échelons du pouvoir ukrainien, qui ne fait que s'amplifier au vu des montants impressionnants de l'aide financière et matérielle en provenance de l'Occident. Même les alliés les plus fervents de Kiev reconnaissent l'ampleur alarmante de la corruption. L'attitude du régime de Kiev à l'égard de ses propres citoyens en est l'une des manifestations les plus horribles, qu'il s'agisse de l'acceptation de pots-de-vin pour obtenir des dispenses de service militaire, dont les enfants de l'élite ukrainienne sont bien sûr déjà à l'abri, ou de la manière dont il utilise les réfugiés ukrainiens comme des pions.

En fait, ce n'est qu'en Russie que ces réfugiés se sentent protégés par la loi. Selon les informations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, depuis février de l'année dernière, 2 852 000 personnes ont quitté le territoire de l'Ukraine pour se rendre en Russie. Si l'on y ajoute les 3 millions de résidents du Donbass partis en Russie après la guerre civile déclenchée par le régime de Kiev en 2014, notre pays peut légitimement être considéré comme l'un des principaux États d'accueil des Ukrainiens en détresse. L'attitude à l'égard des réfugiés ukrainiens en Europe est totalement différente. Malgré les déclarations tonitruantes de l'Union européenne sur la fourniture d'une assistance, les droits des réfugiés ukrainiens ne sont

ni garantis ni protégés. Les catégories de citoyens les plus vulnérables, les femmes et les enfants, sont particulièrement exposées à des dangers, tels que la séparation de leur famille, l'implication dans des activités criminelles et l'exploitation. Ces faits peu flatteurs sont de plus en plus difficiles à dissimuler.

Les Ukrainiens sont également victimes du trafic d'organes. De plus en plus d'éléments de preuve attestent de l'existence d'un marché noir florissant dans le pays pour les organes destinés à la transplantation. À cette fin, le pays a mis en place la législation nécessaire. Par exemple, une loi a récemment été adoptée pour réglementer la transplantation de matériel anatomique humain, en vertu de laquelle il n'est plus nécessaire d'authentifier le consentement écrit d'un donneur vivant ou de ses proches pour la transplantation : l'authentification des signatures n'est pas requise. Fondamentalement, cette loi autorise également le prélèvement d'organes sur des enfants. La procédure de prélèvement d'organes sur des personnes décédées qui, de leur vivant, n'ont pas donné leur consentement au don d'organes après leur mort a été simplifiée. L'autorisation de prélever du matériel biologique ou anatomique du corps d'une personne décédée peut être obtenue auprès de la personne responsable de l'enterrer, par exemple le médecin-chef d'un hôpital ou le chef d'une unité militaire. Le droit de pratiquer des transplantations a été accordé aux cliniques non seulement publiques mais aussi privées.

Grâce à une autre loi, les opérations de transplantation d'organes sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette politique très favorable est activement utilisée par les criminels : des organes sont vendus sur le dark Web, mais ailleurs aussi. Par exemple, en juin, un homme, employé d'une certaine organisation caritative, a été arrêté à la frontière entre l'Ukraine et la Slovaquie pour avoir participé au trafic d'enfants ukrainiens à l'étranger, notamment à des fins de transplantation d'organes. Fait révélateur, la caution fixée par le tribunal pour le criminel ne s'élevait qu'à 1 million de hryvnias. Une fois la caution payée, cet homme accusé d'avoir commis un crime grave a été libéré, et maintenant il a disparu sans laisser de traces. Manifestement, le Gouvernement ukrainien couvre cette affaire macabre. Nos anciens partenaires occidentaux vont-ils tirer la sonnette d'alarme ? J'en doute fort.

Dans ce contexte, il convient de rappeler les crimes commis par les militants du Kosovo, avec la complicité de leurs complices albanais et avec la connivence des contingents d'occupation de l'OTAN, lors de l'agression contre la République fédérale de Yougoslavie. En

particulier, des preuves démontrent qu'entre 1998 et 2000, les combattants de l'Armée de libération du Kosovo (ALK) ont enlevé quelque 300 Serbes, Roms et Albanais déloyaux dans la province. Ces personnes ont été transportées dans des prisons improvisées en Albanie, après quoi les prisonniers ont été filtrés sur la base d'un contrôle médical et leurs reins et autres organes ont été prélevés dans des points de transit en vue de leur transport ultérieur vers l'Europe et de leur vente sur le marché noir. Les soi-disant donneurs étaient détenus près de la ville albanaise de Fushe-Kruje. Une fois la commande passée, ils étaient abattus d'une balle dans la nuque et les organes étaient transportés à l'étranger via l'aéroport international de Tirana. Ces crimes inhumains ont été décrits dans un livre de Carla Del Ponte, ancienne procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), intitulé *La Traque, les criminels de guerre et moi*, et publié en 2008, et dans un rapport sur les atrocités commises par l'ALK, daté du 7 janvier 2011, rédigé par l'avocat suisse Dick Marty et publié par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Une contribution confidentielle sur ce sujet a également été préparée le 30 octobre 2003 par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

En avril 2004, une délégation du TPIY et de la MINUK s'est rendue dans les environs de Burrel, en Albanie, où, selon des témoins oculaires, des opérations de prélèvement d'organes avaient eu lieu. La délégation a visité ce qu'on appelle une « maison jaune » (asile de fous) dans le village de Ripa, où des traces d'opérations illégales de prélèvement d'organes ont été trouvées dans l'une des pièces. Mais en 2005, le Bureau du procureur du TPIY a détruit toutes les preuves recueillies. En 2008, l'Albanie a refusé la proposition de la Serbie de mener une enquête conjointe et, depuis de nombreuses années, elle évite d'admettre des experts serbes et internationaux sur son territoire. Il est donc impossible de trouver et d'identifier les sépultures présumées des victimes de l'ALK. En effet, pas de corps, pas de crime. Par ailleurs, on sait que, même en 2000, les personnes chargées des transplantations d'organes au Kosovo ont poursuivi leurs activités criminelles en coopération avec des groupes criminels organisés, dans la clinique Medicus de Pristina. Les victimes de ces crimes étaient des personnes originaires d'Europe de l'Est et d'Asie centrale.

Étant donné que les pays de l'OTAN qui ont couvert cette entreprise inhumaine sont les mêmes que ceux qui ont maintenant pris l'Ukraine sous leur aile, il est évident que non seulement les citoyens ukrainiens sur le territoire contrôlé par le régime de Kiev, mais aussi les réfugiés

ukrainiens dans l'Union européenne sont confrontés à un grave danger. Les plus exposés sont les femmes ukrainiennes et leurs enfants qui se sont retrouvés en Europe. Nous appelons les organisations non gouvernementales internationales à accorder une attention particulière à la protection de leurs droits et à les mettre à l'abri d'opérateurs sans scrupules.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé sur la question à l'examen aujourd'hui. Son leadership et les efforts constants du Bureau des affaires de désarmement pour contribuer à la lutte mondiale contre le détournement d'armes restent indispensables.

C'est la cinquième fois en six mois que la Russie demande la tenue d'une séance sur ce sujet. Cette dernière requête en date est un signal de plus, comme si c'était nécessaire, de l'ampleur du cynisme de la Russie et de sa détermination à dilapider le temps, l'attention et les ressources du Conseil de sécurité. Les responsables russes semblent continuer de penser qu'ils peuvent détourner notre attention de la manière dont les actions de la Russie portent atteinte à la paix et la sécurité internationales, notamment avec la dialectique nucléaire irresponsable du Kremlin, ou encore ses efforts incessants pour se procurer illégalement des armes auprès de la République populaire démocratique de Corée, en violation des résolutions mêmes du Conseil, le fait qu'il a obtenu des drones armés auprès de l'Iran, qu'il utilise pour attaquer les infrastructures civiles ukrainiennes, et le fait qu'il met en danger les cargos naviguant en mer Noire.

La Russie ne doit toutefois pas se bercer d'illusions : nous ne nous laisserons pas distraire de la réalité lugubre à laquelle nous sommes confrontés. Notre dernière séance sur ce sujet remonte à moins de quatre semaines (voir S/PV.9399). Depuis, les attaques de roquettes et de drones menées par la Russie continuent au quotidien de frapper les infrastructures civiles ukrainiennes et de tuer des innocents. Tout récemment, le 6 septembre, un missile russe a frappé la ville ukrainienne de Kostiantynivka, tuant 17 personnes. L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, voilà la cause réelle et indéniable qui aggrave la crise et met en échec les efforts déployés pour trouver une solution pacifique.

Après que les États-Unis ont révélé le transfert au groupe Wagner, groupe russe, de roquettes d'infanterie et de missiles provenant de République populaire démocratique de Corée, en novembre 2022, nous avons averti que la Russie cherchait activement à se procurer d'autres munitions auprès de la République populaire

démocratique de Corée, y compris par des discussions au plus haut niveau. Les résolutions du Conseil de sécurité interdisent à tous les États Membres d'acheter des armes ou du matériel connexe à la République populaire démocratique de Corée. En poursuivant cette relation, la Russie recevrait d'importantes quantités de munitions de divers types, que l'armée russe pourrait utiliser contre l'Ukraine. Ces transactions potentielles pourraient également inclure la fourniture de matières premières susceptibles de servir la base industrielle de défense de la Russie. Inversement, les recettes que la République populaire démocratique de Corée tire de ces transactions pourraient être utilisées par Pyongyang pour continuer de mettre au point ses programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques.

Nous continuerons d'identifier, de dénoncer et de combattre les tentatives de la Russie d'acquérir du matériel militaire auprès de la République populaire démocratique de Corée ou de tout autre État prêt à soutenir la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à renoncer à ses efforts pour transférer des armes à la Russie. Nous demandons également à tous les États Membres de rappeler la Russie à ses obligations en vertu du Conseil de sécurité et de lui rappeler que tout transfert d'armes entre les deux pays violerait l'embargo sur les armes imposé à la République populaire démocratique de Corée par l'ONU, embargo pour lequel la Russie elle-même a voté.

Malheureusement, nous le savons, ce n'est pas la première fois que la Russie violerait une résolution du Conseil de sécurité pour se procurer des armes. De très nombreux documents attestent que la Russie a reçu de l'Iran des centaines de drones pour les utiliser contre l'Ukraine. Parmi ces documents figurent des informations, récemment déclassifiées, fournies par le Service de renseignements de la Défense nationale des États-Unis et communiquées au Conseil. Ces transferts s'inscrivent en violation de la résolution 2231 (2015), et nous savons que ces armes ont servi à attaquer des infrastructures civiles ukrainiennes. Les États-Unis, comme d'autres États Membres, ont demandé au Secrétaire général d'autoriser une enquête sur ces graves violations de la résolution 2231 (2015). Nous attendons toujours une réponse sur le fond à cette demande. Qui plus est, la Russie refuse d'autoriser l'examen des éléments qui prouvent le transfert de ces drones par l'Iran et s'est au contraire employée activement à empêcher une enquête du Secrétariat. Ces actions ne font qu'établir davantage encore les efforts constants de la Russie pour éroder la crédibilité du Conseil.

Les États-Unis continueront de manifester leur engagement indéfectible à appuyer la légitime défense de l'Ukraine, notamment par la fourniture d'armes et de matériel permettant à l'Ukraine de défendre son territoire et de protéger son peuple contre la guerre d'agression non provoquée et injustifiée de la Russie. Soyons clairs : cet appui à l'Ukraine est accordé de manière responsable. En aidant l'Ukraine et les États voisins à assurer le suivi et la sécurité des armes et des munitions lors de leur transfert, de leur stockage et de leur déploiement, en renforçant la gestion et la sécurité des frontières en Ukraine et dans les États voisins et en améliorant les capacités des services de l'État compétents pour décourager, détecter et interdire le trafic de certaines armes, nous prenons des mesures concrètes pour remédier aux menaces que représentent ces détournements potentiels.

En l'occurrence, tandis que nous travaillons en étroite collaboration avec l'Ukraine et d'autres partenaires pour veiller à ce que notre assistance militaire soit dûment protégée et utilisée comme il convient par l'Ukraine au titre de sa légitime défense, la Russie reste à ce stade le seul vecteur connu de détournement d'armes classiques perfectionnées. Si la Russie se souciait vraiment de réduire le conflit et de limiter le détournement potentiel d'armes illicites, elle choisirait de mettre fin à la guerre qu'elle a déclenchée et de retirer ses forces plutôt que de surenchérir dans la menace nucléaire, les déluges de missiles, les atteintes aux droits humains et les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les violations de diverses résolutions du Conseil de sécurité et de la Charte des Nations Unies. Nous appelons une fois de plus la Russie à mettre fin à sa guerre, et à le faire immédiatement.

Je voudrais faire quelques observations concernant les armes à sous-munitions. Je vais être clair : lorsqu'elles sont utilisées comme il convient contre des cibles militaires, les armes à sous-munitions sont un outil du champ de bataille efficace pour mettre en échec l'infanterie démontée, y compris les positions retranchées, et pour combattre les forces mobiles légèrement blindées, ce qui correspond à la situation sur le terrain en Ukraine. Les armes à sous-munitions que les États-Unis fournissent à l'Ukraine sont testées et conçues pour avoir l'effet maximal et limiter les taux d'échec. À *contrario*, depuis le début de sa guerre totale en Ukraine, la Russie emploie des armes à sous-munitions à taux d'échec élevé dans tout le pays.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Haute-Représentante pour son exposé.

Une fois de plus, en demandant la tenue d'une séance sur les livraisons d'armes occidentales à l'Ukraine, la Russie voudrait faire porter à d'autres la responsabilité d'une guerre illégale qu'elle a elle-même déclenchée. Nul n'est dupe de cette tentative de désinformation. Rappelons-le : c'est la Russie qui a entrepris une guerre d'agression contraire aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. C'est la Russie qui a décidé de porter atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine. Cette agression, et la tentative illégale d'annexion de territoires ukrainiens par la Russie, ont été condamnées par l'Assemblée générale à une très large majorité.

Rappelons aussi qu'il ne tient qu'à la Russie de mettre fin à cette guerre, sans préjudice pour sa propre sécurité. Il lui suffirait de cesser son agression et de retirer ses troupes du territoire ukrainien, comme l'a demandé la Cour internationale de Justice dès le 16 mars 2022. La Russie dénonce le soutien militaire apporté par les pays occidentaux à l'Ukraine, un État qu'elle agresse. Cependant, pour soutenir sa guerre d'agression, la Russie se procure des drones de combat auprès de l'Iran, ainsi que des missiles et des munitions auprès de la Corée du Nord. Ce faisant, la Russie viole des résolutions et des sanctions que le Conseil a adoptées à l'unanimité.

Depuis le déclenchement de cette guerre par la Russie, la France a fait le choix, avec ses partenaires, de soutenir l'Ukraine dans l'exercice de son droit à la légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous fournissons à l'Ukraine, de façon légale, des matériels qui renforcent son appareil de défense. Nous avons notamment transféré à l'Ukraine des capacités de défense antiaérienne, qui l'aident à se défendre face aux frappes indiscriminées, par la Russie, contre ses infrastructures civiles. Cette aide militaire a pour seul objectif, en permettant aux Ukrainiens de se défendre, de rendre possible des négociations crédibles lorsque l'Ukraine le décidera. Nous entendons ainsi créer les conditions d'un règlement diplomatique juste et durable, sur des bases conformes au droit international. La France maintiendra ce soutien aussi longtemps que nécessaire, comme elle s'y est engagée avec ses partenaires, pour aider le peuple ukrainien à préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Depuis plus d'un an et demi, cette guerre a engendré des souffrances immenses pour le peuple ukrainien et des répercussions catastrophiques pour le monde entier, en particulier pour les populations des pays vulnérables, notamment s'agissant de la sécurité alimentaire.

La France restera engagée en faveur d'une paix juste et durable. Celle-ci ne peut être fondée que sur le respect du droit international et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé clair et avisé.

Ce week-end, un missile russe a frappé une voiture transportant des travailleurs humanitaires sur la route de Bakhmout, tuant deux personnes et en blessant d'autres grièvement. Il s'agit d'une des nombreuses attaques dirigées contre ceux qui tentent d'apporter une aide humanitaire essentielle.

Des renseignements britanniques récemment déclassifiés révèlent que la Russie a lancé plusieurs missiles en direction d'un navire de marchandises battant pavillon libérien dans la mer Noire le 24 août. C'est uniquement grâce à la défense aérienne ukrainienne, qui a abattu les missiles, que les attaques de la Russie contre ce navire civil ont échoué.

Les bombardements russes sur les ports et les infrastructures céréalières de l'Ukraine ont provoqué la destruction de 280 000 tonnes de céréales. Cela représente une quantité suffisante pour nourrir 1 million de personnes pendant une année entière. En bref, la Russie recourt aux tactiques d'un agresseur failli qui sait que son armée ne peut pas remporter la victoire sur le champ de bataille et qui cherche plutôt des moyens désespérés d'infliger des souffrances aux civils et d'exercer une pression sur la communauté internationale. C'est pourquoi nous devons dénoncer la mascarade que constitue la présente séance. La Russie abuse une fois de plus du Conseil pour tenter de dissimuler sa responsabilité dans les atrocités commises en Ukraine.

La Russie a réuni le Conseil alors même que le dirigeant nord-coréen, Kim Jong Un, franchit la frontière entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie pour rencontrer le Président Poutine. Des preuves irréfutables indiquent que la Russie serait en train de négocier des contrats en vue d'acquérir des quantités importantes et différents types de munitions auprès de la République populaire démocratique de Corée, afin de les utiliser contre l'Ukraine. Cela illustre l'hypocrisie flagrante qui caractérise désormais le comportement de la Russie sur la scène internationale. Et dans sa quête pour se procurer ces armes, la Russie violera les résolutions du Conseil de sécurité, y compris les résolutions pour lesquelles elle a elle-même voté.

L'Ukraine et l'ensemble de la communauté internationale aspirent à une paix juste et durable, conformément à la Charte des Nations Unies, comme l'ont réaffirmé les dirigeants du Groupe des Vingt ce week-end. Cependant, la seule paix qui soit juste, durable et compatible avec la Charte des Nations Unies est celle qui prévoit le retrait total de toutes les forces russes.

En attendant, nous continuerons de veiller à ce que l'Ukraine bénéficie de l'appui dont elle a besoin pour exercer son droit de légitime défense, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous sommes fiers de soutenir l'Ukraine.

M. Biang (Gabon) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Izumi Nakamitsu, pour son exposé édifiant, et j'ai écouté avec attention l'exposé de M. Szamuely.

La préoccupation qui nous réunit ce matin se fait récurrente dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les livraisons d'armes continuent de prendre de l'ampleur et de nouvelles alliances militaires sont annoncées, amplifiant ainsi les risques d'escalade des violences dans une guerre qui a déjà fait des milliers de victimes civiles innocentes et un nombre incalculable de destructions d'infrastructures civiles essentielles.

Nous sommes profondément préoccupés par l'intensification des hostilités, alors que de nombreuses voix à travers le monde appellent à la désescalade, à la cessation des combats et à privilégier le dialogue en vue d'une solution durable au conflit. Il va de soi que plus d'armes aux belligérants équivaut à plus de morts et de destructions, et sans doute plus de risques de prolifération et d'insécurité à moyen terme dans l'ensemble de la région et au-delà.

Le réarmement massif des belligérants de la guerre en Ukraine contribue à mettre à mal les efforts considérables consentis par la communauté internationale en faveur du désarmement et de la non-prolifération des armes de tout genre. L'augmentation des flux d'armes dans la région, que ce soit pour des raisons offensives ou de contre-offensives, emporte manifestement le risque d'aggraver la situation, parce que les circulations peu contrôlées d'armes et de munitions ne feront sans doute qu'alimenter la belligérance et que rendre encore plus difficile la recherche d'une solution négociée. Bien entendu, les premières victimes seront encore et toujours les civils innocents.

Il est illusoire de part et d'autre d'envisager la paix en misant sur une victoire militaire. L'acquisition de nouveaux stocks d'armes risque surtout de fragmenter

davantage la paix et prolonger le conflit, avec des conséquences humanitaires plus graves.

Je saisis cette occasion pour souligner et rappeler notre engagement commun, qui constitue l'esprit même de la Charte des Nations Unies, à savoir de protéger les peuples du monde du fléau de la guerre. En le disant, je réitère l'opposition de mon pays à la guerre. Nous demeurons convaincus que le moyen le plus efficace de limiter la circulation des armes est de mettre fin à la guerre. Faire durer ce conflit, c'est condamner la région à une insécurité de longue durée. Les belligérants doivent redoubler d'efforts pour prévenir les risques de détournement des armes classiques en utilisant les instruments et mécanismes régionaux et internationaux existants, notamment le Traité sur le commerce des armes et l'Instrument international de traçage.

Nous appelons toutes les parties à privilégier le dialogue et à s'engager dans des négociations de bonne foi, afin de faire taire les armes et de jeter les fondations d'une paix durable et d'une coexistence pacifique.

M^{me} Shaheen (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé instructif, et je salue la participation de l'Ukraine à la présente séance.

Tous les États Membres de l'ONU ont un droit de légitime défense et le droit de gérer leurs systèmes nationaux de sécurité et de défense, conformément à la Charte des Nations Unies. Il est également indispensable de gérer minutieusement les risques liés au transfert, au stockage et au déploiement d'armes. Comme nous l'avons vu dans d'autres contextes, la menace de voir des armes tomber entre les mains de groupes terroristes et d'autres acteurs malveillants, qui peuvent prendre pour cible des civils et nuire à la sécurité et à la stabilité, est considérable. Il est particulièrement important de prévenir le détournement d'armes au profit de ces groupes.

Compte tenu du caractère interdépendant de ces défis, il est essentiel que les autorités nationales compétentes se prémunissent contre le risque de détournement d'armes et que les acteurs internationaux coopèrent, le cas échéant, pour appuyer ces efforts.

Le Conseil a reconnu la nécessité de faire face à ces risques dans différentes situations à travers le monde, notamment en décembre, avec l'adoption de la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité parue sous la cote S/PRST/2022/7, qui condamne le flux d'armes, d'équipements militaires, de systèmes de drones aériens et de leurs

composants, ainsi que de composants d'engins explosifs improvisés destinés à des groupes terroristes.

L'année dernière, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont publié des directives techniques visant à faciliter l'application de la résolution 2370 (2017), des bonnes pratiques et des normes internationales connexes afin d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes. Ces directives techniques fournissent des outils pratiques qui peuvent appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales et faciliter la coordination internationale. Nous encourageons tous les États Membres à les consulter, le cas échéant.

Le moyen le plus efficace d'atténuer les risques associés aux transferts d'armes en temps de guerre est de mettre fin à la guerre. Nous renouvelons donc notre appel à la désescalade et au dialogue. La voie diplomatique vers la paix reste semée d'embûches, mais c'est la seule qui donne l'espoir de trouver une solution juste et durable à ce conflit dévastateur, conformément à la Charte des Nations Unies. Les Émirats arabes unis sont prêts à appuyer tous les efforts sincères déployés à cette fin.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé instructif.

Je réaffirme une nouvelle fois la position de l'Équateur, qui rejette la violence armée, la militarisation et la course aux armements.

Je regrette une fois de plus que l'invasion prolongée de l'Ukraine continue d'exacerber les dépenses militaires mondiales qui, en 2022, dépassaient déjà 2 000 milliards de dollars.

En ce qui concerne notre inquiétude quant à la menace pour la paix, la sécurité et la stabilité que représente l'afflux massif d'armes et de munitions dans toute situation de conflit, nous renouvelons notre appel au respect et au renforcement des normes en matière de marquage, de tenue des registres et de traçabilité des armes et des munitions. Tous les transferts d'armes doivent être accompagnés de mesures visant à empêcher leur détournement, ainsi que la propagation et l'escalade des conflits. Ces efforts sont également essentiels dans le cadre du relèvement postconflit.

En outre, toute fourniture d'armes ou de munitions doit être soumise à des garanties de respect des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution au moment de leur utilisation. C'est pourquoi nous ne pouvons appuyer le transfert ou l'utilisation d'armes à sous-munitions.

Une puissance occupante, en l'occurrence la Fédération de Russie, ne peut exiger que le pays envahi ne défende pas sa population ou son territoire. Cela constituerait une négation de nombre de dispositions de la Charte des Nations Unies.

Tout d'abord, cela contreviendrait au paragraphe 4 de l'Article 2, qui dispose que :

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. »

Deuxièmement, cela contreviendrait à l'Article 51, qui prévoit que :

« Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée ».

Troisièmement, le préambule de la Charte, rédigée à San Francisco, établit que :

« Nous, peuples des Nations Unies, [sommes] résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre » et, à cette fin, « à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ».

Aujourd'hui, ce fléau continue d'être infligé aux générations actuelles d'Ukrainiens et de Russes, avec des répercussions mondiales incalculables. C'est pourquoi nous insistons pour que la Fédération de Russie cesse définitivement son agression militaire néocoloniale, pour faire taire les armes et ouvrir la voie à une solution pacifique basée sur le respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé éclairant, et je prends note de la déclaration de M. Szamuely.

Il est regrettable que la Fédération de Russie ait à nouveau demandé la tenue d'une séance pour débattre du transfert d'armes de l'Occident vers l'Ukraine. Cette séance, qui devient récurrente, a pour seul but de mettre en avant le discours de la Russie qui présente l'agresseur comme la victime, et la victime comme l'agresseur. Ce n'est rien d'autre qu'une tentative flagrante de la Fédération de Russie de justifier l'injustifiable.

Il va sans dire que cette version alternative de la situation omet opportunément de mentionner que, le 24 février 2022, la Fédération de Russie a choisi de violer les principes fondamentaux du droit international qui nous lient tous et a lancé une guerre d'agression non provoquée contre son voisin souverain. Ces actions sont d'autant plus graves et inquiétantes si l'on considère le rôle et la responsabilité qui incombent à la Russie en tant que membre permanent du Conseil, lequel est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Notre réponse reste également inchangée. Nous condamnons à nouveau avec fermeté la guerre insensée et illégitime de la Russie contre l'Ukraine. Nous réaffirmons notre plein appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous soulignons par ailleurs le droit à la légitime défense de l'Ukraine, tel que consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

L'escalade constante de la Russie par le biais d'attaques de missiles et de drones sur tout le territoire ukrainien a tué et blessé plus de 410 civils rien que ces deux dernières semaines et a endommagé des infrastructures civiles. La récente frappe de missile perpétrée par la Russie sur un marché de Kostiantynivka, dans la région de Donetsk, est le dernier exemple choquant d'une longue série d'atrocités commises depuis le début de cette guerre d'agression non provoquée. Ce n'est pas acceptable.

Selon le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, depuis février 2022, on dénombre au moins 6 717 victimes civiles en Ukraine. Elles résultent principalement de l'utilisation d'engins explosifs à large rayon d'impact, notamment les pilonnages impliquant de l'artillerie, des chars, des lance-roquettes multiples, des missiles de croisière et des missiles balistiques, ainsi que des frappes aériennes.

Malte se fait l'écho de l'appel du Secrétaire général à éviter d'utiliser des armes explosives dans les zones peuplées. Elles frappent aveuglément et causent d'immenses souffrances. Nous soulignons une fois de plus que les civils et les infrastructures civiles ne doivent pas être

pris pour cible et nous demandons instamment à la Russie de cesser ces attaques. Les attaques contre des civils constituent des crimes de guerre. Tout sera mis en œuvre pour que les responsables répondent de leurs actes. Ces actions répréhensibles sont le véritable obstacle à la paix. Malte appelle une fois de plus à recourir à un dialogue constructif et à la diplomatie pour instaurer une paix, une stabilité et une sécurité durables.

Pour terminer, nous exhortons la Fédération de Russie à cesser ses hostilités et à retirer ses forces militaires et ses mandataires de l'ensemble du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu et les autres intervenants de leurs exposés.

Il convient de souligner que la Russie a demandé une fois encore l'organisation de cette séance très peu de temps après la précédente séance sur le même sujet. Au cours de cette période, les États Membres qui se sont engagés à respecter les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies ont continué d'apporter leur appui à l'Ukraine dans l'exercice de son droit de légitime défense pour garantir sa souveraineté et son intégrité territoriale, conformément à la Charte et au droit international.

Dans le même temps, nous sommes témoins de violations flagrantes de la Charte par la Russie, qui poursuit sans relâche son agression. Nous ne pouvons pas non plus fermer les yeux sur l'intensification de la coopération de certains États Membres avec la Russie, qui permet un tel comportement. Nous ne devons pas perdre de vue le tableau d'ensemble. Il est également inquiétant de constater que les tentatives répétées de la Russie de faire en sorte que le Conseil de sécurité organise une séance sur la question de l'Ukraine à des seules fins de représailles gaspillent les précieuses ressources du Conseil. La Russie doit mettre à profit sa riche expérience diplomatique et son influence pour favoriser la paix et la stabilité, plutôt que les compromettre. La voie à suivre est parfaitement claire. La Russie doit retirer toutes ses forces et tout son matériel militaire de l'Ukraine et concentrer son talent diplomatique sur de véritables efforts constructifs allant dans le sens du droit international et des principes inscrits dans la Charte.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé riche en informations. Je remercie également l'intervenant de la

société civile, M. George Szamuely, de nous avoir fait part de ses vues.

Le Ghana demeure profondément préoccupé par la poursuite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et par ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Nous rappelons l'attachement permanent du Ghana à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et nous réaffirmons le droit naturel de légitime défense de l'Ukraine, que lui confèrent les règles de droit international et la Charte des Nations Unies. Alors que le Conseil de sécurité se penche à nouveau sur le sujet des livraisons d'armes à l'Ukraine, nous estimons qu'il n'y a pas d'autre solution que d'obtenir la paix en Ukraine. Nous demeurons préoccupés par le nombre croissant de victimes civiles et par les menaces que la prolifération des armes fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Les conditions de sécurité et la situation humanitaire actuelles en Ukraine n'ont rien de normal, car des citoyens ordinaires et innocents continuent de payer le prix de cette guerre, en perdant la vie et leurs moyens de subsistance.

Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties à s'efforcer de respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire s'agissant de la protection des vies civiles en temps de guerre et de la préservation des infrastructures vitales. Par ailleurs, nous insistons une fois de plus sur la nécessité pour tous les États concernés de respecter strictement les obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur le commerce des armes et d'autres accords internationaux, afin d'empêcher le détournement ou le transfert illicite d'armes classiques vers des destinations indésirables.

Le Ghana est pleinement convaincu de l'importance de chercher à mettre immédiatement fin au conflit militaire qui s'intensifie, objectif qui, selon nous, doit être au centre de l'attention du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, parallèlement aux efforts déployés pour faciliter un dialogue constructif entre les parties belligérantes. Comme nous l'avons dit dans nos précédentes déclarations au Conseil, c'est par des moyens pacifiques, et non par le canon d'une arme, que nous pouvons répondre au mieux aux intérêts et aux préoccupations des parties en matière de sécurité. Par conséquent, nous encourageons les parties à tirer les enseignements des conflits passés réglés sous la médiation de l'ONU afin d'appuyer un règlement pacifique, global et durable du conflit entre la Fédération de Russie et sa voisine, l'Ukraine.

Pour terminer, nous appelons une nouvelle fois la Fédération de Russie à retirer immédiatement et sans condition ses forces des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, conformément aux règles de droit international et aux valeurs fondamentales consacrées par la Charte des Nations Unies.

M. Sénéchal de Goffredo Junior (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, ainsi que M. Szamuely de leurs exposés, et je salue la participation de la représentante de l'Ukraine à la présente séance.

Notre position n'a pas changé depuis notre dernière séance sur cette question le mois dernier (voir S/PV.9399). Le Brésil reconnaît et appuie pleinement le droit de légitime défense de tous les États en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Sans préjudice de ce droit, nous pensons que les flux croissants d'armes vers une zone de conflit, quelle qu'elle soit, ne contribueront pas à régler le conflit ni à instaurer une paix durable. En particulier, l'introduction d'armes de plus en plus destructrices nourrit la spirale des armements et éloigne encore plus les perspectives de paix, ce qui a des conséquences qui vont bien au-delà du champ de bataille. Un autre facteur d'instabilité provoqué par le transfert d'armes et de munitions vers les zones de conflit est le risque constant de détournement au profit d'acteurs non étatiques, notamment des criminels et des groupes terroristes. Le Brésil demande instamment à tous les États Membres d'adhérer au Traité sur le commerce des armes et à d'autres instruments en vue d'empêcher tout détournement.

Tous les États doivent assumer la responsabilité qui leur incombe en vertu du droit international humanitaire. Nous appelons une nouvelle fois toutes les parties à honorer et à respecter le droit international humanitaire et les principes fondamentaux établissant la distinction entre les combattants et les civils. Il ne doit pas y avoir de dommages collatéraux acceptables lorsque l'enjeu est le bien-être des civils. Nous exhortons vivement les parties à veiller à ce que les zones résidentielles, les infrastructures énergétiques et de transport et les installations portuaires ne soient pas endommagées. Les installations civiles nucléaires sont particulièrement sensibles et doivent être soigneusement protégées contre tout dommage. Le seul moyen véritablement efficace de protéger les civils, les infrastructures critiques et l'activité économique est de mettre fin à la guerre. Seule une solution politique tenant compte des buts et principes énoncés dans la Charte et des préoccupations légitimes de toutes les parties en matière

de sécurité permettra d'instaurer une paix durable. Le Brésil appelle une nouvelle fois à la désescalade des hostilités et à l'ouverture de négociations, soit directement, soit par les autres moyens pacifiques énoncés à l'Article 33 de la Charte, qui ont permis de trouver des solutions justes et durables à tant d'autres conflits.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, pour son intervention, et j'ai également pris note des remarques de M. Szamuely.

Alors que plus de 500 jours se sont écoulés depuis le début de l'agression militaire russe contre l'Ukraine, les souffrances et les dégâts infligés ne font que s'aggraver. La Suisse condamne fermement les attaques perpétrées par la Russie qui ciblent les civils et les infrastructures civiles en Ukraine ou qui touchent ces derniers d'une manière disproportionnée. Elles détruisent des vies et des moyens de subsistance, obligent les gens à quitter leurs foyers et génèrent des besoins humanitaires immenses. L'accès aux services essentiels, y compris l'éducation, est également affecté. Seul un tiers des enfants en Ukraine peut suivre un enseignement complet en personne.

En outre, les attaques contre les ports et les infrastructures céréalières continuent. S'ajoutant à la décision de la Russie de ne pas poursuivre l'Initiative de la mer Noire, ces attaques affectent la sécurité alimentaire mondiale. La contamination des terres agricoles par les mines et autres engins explosifs ne fait qu'exacerber les difficultés rencontrées dans l'exportation des produits provenant d'Ukraine. La Suisse réitère sa consternation face aux effets de la guerre sur la population civile en Ukraine et au-delà. Ils représentent une conséquence directe de l'agression militaire de la Russie, au mépris flagrant de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et en violation de la Charte des Nations Unies. Nous rejetons toute tentative de justifier cet acte ou de détourner la responsabilité de ses conséquences. Nous réitérons notre appel à la Russie à entamer immédiatement une désescalade de la situation, à cesser toutes les opérations de combat et à retirer sans délai ses troupes du territoire ukrainien. Nous rappelons également que l'Ukraine, comme tous les États, a le droit de se défendre et de défendre son intégrité territoriale et d'assurer sa sécurité.

Le droit international humanitaire doit être strictement respecté. Les parties au conflit ont l'obligation de veiller constamment, dans la conduite des opérations militaires, à épargner la population et les infrastructures civiles. Face à la triste nouvelle de deux volontaires humanitaires tués et de deux autres blessés dans la région

de Donetsk ce week-end, je rappelle qu'ils sont eux aussi protégés par le droit international humanitaire. Cet incident s'ajoute à plus d'une centaine d'autres qui ont déjà entravé les opérations d'aide en 2023. Les actions humanitaires sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre dans les territoires sous contrôle militaire de la Russie. Il est fort inquiétant que l'est de l'Ukraine soit devenu de plus en plus dangereux pour les travailleurs humanitaires.

La Suisse réaffirme sa solidarité avec les Ukrainiennes et les Ukrainiens. En redoublant nos efforts humanitaires et de consolidation de la paix, nous plaçons leurs besoins et leurs exigences au centre. Nous promovons un processus de reconstruction inclusif et participatif. Et nous soutenons la justice pour toutes les victimes ainsi que la lutte contre l'impunité.

Enfin, la Suisse salue et soutient les efforts diplomatiques déployés pour parvenir à une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu et M. Szamuely de leurs exposés.

Alors que la crise en Ukraine s'éternise, la communauté internationale espère qu'un cessez-le-feu sera instauré dans les plus brefs délais. Un certain nombre de pays ont présenté des initiatives de paix, mais les armes continuent d'affluer sur le champ de bataille, en plus grandes quantités, plus variées et plus létales, ce qui a entraîné une escalade des affrontements sur le terrain et une augmentation du nombre de victimes civiles et transformé la situation en un cercle vicieux. La Chine a exprimé à maintes reprises son appréhension et sa préoccupation à cet égard lors de précédentes séances du Conseil. La confrontation militaire ne permettra pas de régler la crise ukrainienne. Le dialogue et les négociations sont essentiels en vue de rétablir la paix. Nous espérons que les parties concernées répondront favorablement aux attentes et aux appels de la communauté internationale à maintenir le calme, à faire preuve de retenue, à faire des concessions, à rechercher le consensus et à éviter d'aggraver les tensions.

À l'issue du sommet des dirigeants du Groupe des Vingt, qui vient de s'achever, une déclaration conjointe contenant un message unanime concernant l'Ukraine a été publiée. Elle est le résultat d'efforts conjoints et des compromis auxquels ont consenti toutes les parties concernées et constitue un signe encourageant dont la communauté internationale s'est félicitée. Nous espérons

que le Conseil de sécurité s'inspirera de cette sagesse et de cette expérience, s'abstiendra d'accentuer les divisions existantes, encouragera une interaction plus positive, jouera efficacement son rôle central au sein du mécanisme international de sécurité collective, fera bon usage des outils prévus par la Charte des Nations Unies aux fins du règlement pacifique des différends, promouvra la mise en œuvre de diverses initiatives de paix et fera avancer la situation dans le sens de la paix et de la stabilité.

Enfin, je réaffirme qu'en ce qui concerne la question de l'Ukraine, la Chine a toujours maintenu que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays devaient être préservées, que les buts et principes énoncés dans la Charte devaient être respectés, que les préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité devaient être prises au sérieux et que tous les efforts favorisant le règlement pacifique de la crise devaient être soutenus. Nous sommes prêts à continuer de renforcer le dialogue et la communication avec toutes les parties et à jouer un rôle constructif dans la promotion d'un règlement politique de la crise ukrainienne.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence albanaise d'avoir organisé cette séance d'information. Je remercie également la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé et M. George Szamuely de nous avoir donné son point de vue sur le conflit en cours.

Le conflit persistant entre la Russie et l'Ukraine, exacerbé par l'augmentation des transferts d'armes, représente une menace grave et imminente pour la paix et la sécurité mondiales. Aujourd'hui, alors que les hostilités durent depuis 565 jours sans que l'on entrevoie la moindre perspective de règlement, nous devons nous préparer à la triste réalité d'une guerre prolongée, caractérisée par la dévastation, l'attrition, un tribut de plus en plus lourd pour les civils innocents et la situation humanitaire catastrophique qui en résulte. Le Mozambique n'a de cesse d'exprimer sa préoccupation, et il lance un nouvel appel urgent à la cessation immédiate des hostilités. Nous maintenons que cela reste le meilleur espoir de parvenir à un règlement pacifique du conflit armé.

Malheureusement, toute volonté de trouver un terrain d'entente ou un compromis semble briller par son absence entre les parties belligérantes. Au contraire, elles semblent enclines à espérer un résultat favorable qui sera déterminé par la seule force des armes. Chaque jour que dure le conflit et que les stocks d'armes augmentent, la crainte d'une erreur de jugement ou d'une omission qui pourrait aggraver et étendre la confrontation, ne fait que

croître. Le Mozambique est préoccupé par la possibilité qu'une escalade persistante des gesticulations militaires et l'accumulation d'armes ne nous rapprochent inévitablement du précipice. Au fil des ans, le Conseil de sécurité a adopté des résolutions pour défendre la paix et la sécurité internationales. C'est dans cet esprit qu'il doit continuer de jouer un rôle central dans la promotion du respect de ces décisions contraignantes, en rappelant systématiquement à toutes les factions embourbées dans ce conflit qu'elles ont des obligations en tant que Membres de l'ONU. Elles doivent notamment respecter scrupuleusement le droit de la guerre et le caractère sacré et inviolable de la vie des civils.

À l'approche du zénith de notre calendrier multilatéral annuel à l'ONU, le Mozambique appelle une fois de plus vivement à un engagement renouvelé en faveur de la diplomatie, à la cessation immédiate des hostilités et à la prompte reprise des négociations directes entre les parties concernées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Albanie.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé.

On a beau essayer de détourner l'attention du Conseil et de l'ONU en convoquant des séances telles que celle-ci, cela ne change rien au problème de fond. Une guerre injuste et meurtrière fait rage et un pays est délibérément détruit parce que selon l'agresseur, il doit être puni pour s'être mal comporté.

Nous avons porté la question des crimes commis en Ukraine à l'attention du Conseil à de nombreuses reprises, et ce à juste titre. Après la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, le Mécanisme de Moscou et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, c'est la Rapporteuse spéciale sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Alice Jill Edwards, qui s'est rendue en Ukraine du 4 au 10 septembre. S'agissant des conclusions sur les atrocités commises par les troupes russes en Ukraine, son rapport préliminaire affirme notamment que ces actes odieux ne sont visiblement ni aléatoires ni fortuits. Il semblerait au contraire qu'ils aient été orchestrés dans le cadre d'une politique d'État visant à intimider, terroriser, sanctionner ou obtenir des informations et des confessions. C'est sur cela que nous aurions dû mettre l'accent aujourd'hui, au lieu d'assister à une nouvelle tentative

de surcharger artificiellement le programme de travail du Conseil de sécurité en choisissant des sujets pratiques.

Le problème fondamental est, et restera tant que la guerre se poursuivra, que la Russie a lancé une agression militaire non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine, qui représente une menace pour la sécurité européenne et dont les conséquences économiques et humanitaires sont ressenties dans le monde entier. L'Assemblée générale, la Cour internationale de Justice et d'autres instances internationales ont clairement condamné cette agression, qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. La communauté internationale reste déterminée à fournir un soutien politique, diplomatique, économique et militaire à l'Ukraine pour l'aider à défendre son territoire, la Charte, la paix et la sécurité en Europe et l'ordre international fondé sur des règles. L'Article 51 de la Charte des Nations Unies fournit une base juridique claire permettant à chaque État d'offrir toute forme d'aide à un pays qui exerce son droit naturel de légitime défense pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Nous rappelons que les transferts d'armes à destination de l'Ukraine sont effectués conformément à la législation nationale des pays concernés, au Traité sur le commerce des armes et aux obligations qui en découlent, et à une évaluation du risque de détournement. Une commission *ad hoc*, mise en place par le Parlement ukrainien, est chargée de contrôler l'ensemble du processus afin que les armes soient utilisées à des fins de défense et ne tombent pas entre de mauvaises mains.

Alors qu'il semble craindre que la fourniture d'armes à l'Ukraine ne prolonge le conflit, le Kremlin cherche désespérément à se procurer des armes auprès de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran. Il s'agit là d'une nouvelle violation des résolutions du Conseil de sécurité qui imposent des restrictions claires à la conduite de ce type d'activités avec ces États. Selon cette logique, les livraisons d'armes à l'Ukraine par ce qu'il appelle l'Occident prolongent la guerre, tandis que les livraisons d'armes de la République populaire démocratique de Corée et de l'Iran à la Russie contribuent, semble-t-il, à la paix. Nous parlons ici d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Nous avons encore entendu les mêmes fables aujourd'hui, alors que la Russie tente d'établir des parallèles entre son agression militaire en Ukraine et la situation en République du Kosovo. C'est et cela reste une tentative désespérée que nous réfutons. Ce qui est encore plus ridicule, c'est le recyclage des théories complotistes

les plus absurdes qui soient, comme le prétendu trafic d'organes au Kosovo et en Albanie. Personne, y compris le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui a enquêté pendant plusieurs années, n'a jamais apporté la moindre preuve de ces affirmations, et ce pour la simple raison qu'il n'y en a pas.

La Russie tente aujourd'hui de recourir aux mêmes fables et aux mêmes arguments contre l'Ukraine. Personne n'est surpris par cette propagande, mais il est regrettable que le Conseil de sécurité soit utilisé pour prononcer de tels discours internationaux déformés afin de dissimuler les crimes commis par la Russie, qui ont été vérifiés, étayés par des preuves et feront un jour l'objet d'un procès. Le problème n'est pas le Kosovo. Le problème ici est l'agression russe et ses conséquences.

Pour terminer, la fourniture d'armes à l'Ukraine est une conséquence de l'agression militaire russe. C'est pourquoi seule la Russie peut y mettre fin en retirant ses soldats des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et en donnant une véritable chance aux efforts de paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais avant toute chose dire que nous n'avons rien entendu de nouveau aujourd'hui en réponse à nos idées sur la fourniture d'armes par l'Occident à l'Ukraine, qui n'est pas du tout conforme aux obligations internationales, comme vous venez de le dire, Madame la Présidente. Nous avons déjà parlé des violations nombreuses et répétées de toute une série de traités internationaux sur le commerce des armes qui ont trait à la fourniture de ces armes à l'Ukraine. Je ne vais pas les énumérer maintenant car nous en avons déjà parlé, mais je pourrai le faire si nécessaire, et nous pourrions certainement aborder de nouveau cette question à une date ultérieure.

Le fait que nos collègues occidentaux n'ont rien de concret à dire est démontré par le fait qu'il n'y a pas de longue file d'attente qui se forme ici parmi les délégations européennes et autres pour s'inscrire sur la liste des orateurs et oratrices de la séance d'aujourd'hui sur l'Ukraine, à la différence des séances organisées par nos collègues occidentaux, au cours desquelles nous entendons une litanie interminable de déclarations identiques sur les mêmes sujets.

Je voudrais toutefois répondre aux dernières observations que vous avez formulées, Madame la Présidente, en votre qualité de représentante de l'Albanie, lorsqu'en dépit des faits, y compris ceux que nous avons présentés, vous avez essayé de défendre les militants et les assassins du Kosovo. Je voudrais à cet égard citer un témoignage vidéo qui nous est parvenu hier de M. Goran Petronijević, ancien juge du tribunal de la ville de Peć, dans la région de Metohija, et de la Cour suprême de Serbie, avocat et actuel Président de l'organisation non gouvernementale Center for the Restoration of International Law. Il a déclaré ce qui suit :

« Les victimes de transplantations étaient principalement des agents de police, des soldats de la République socialiste fédérative de Yougoslavie, et plus tard, même des citoyens albanais qui avaient collaboré avec l'Armée de libération du Kosovo et des civils. Des enquêteurs étrangers parlent de centaines de victimes. Les données relatives aux personnes portées disparues au Kosovo au cours de la période considérée confirment que le nombre de victimes est supérieur à 1 000. Cette activité criminelle a pris particulièrement de l'ampleur entre 1998 et 2000.

Pendant l'agression de l'OTAN contre la Yougoslavie, de mars 1998 à juin 1999, le nombre de crimes était relativement faible. Après l'arrivée des forces de l'OTAN au Kosovo, le nombre de crimes a sensiblement augmenté. Cela s'est produit de la manière suivante.

Les victimes ont été enlevées sur le territoire du Kosovo et envoyées dans des centres d'évaluation médicale. Elles ont ensuite été transportées en Albanie dans des camps spécialement créés à cet effet, où elles devaient subir des opérations de prélèvement d'organes. Il y avait plus de 10 camps de ce type en Albanie.

Les principaux auteurs de ces crimes étaient des membres de l'Armée de libération du Kosovo, qui recevaient des informations des services spéciaux albanais. Sur le territoire du Kosovo, les combattants de l'Armée de libération du Kosovo étaient assistés par des représentants de l'OTAN. Sans l'aide des représentants de l'OTAN, le nombre de victimes n'aurait pas été aussi élevé.

Le principal problème des enquêtes menées en Albanie et au Kosovo est que les dirigeants de l'OTAN ont dissimulé toute trace de ces crimes.

Des témoins, notamment des chauffeurs qui ont transporté des victimes du Kosovo vers le territoire albanais et des gardiens de camps, ont vu ces crimes de leurs propres yeux et étaient prêts à témoigner devant les enquêteurs. Cependant, dès que les informations les concernant ont été divulguées, ces témoins ont disparu. Il existe également des preuves selon lesquelles les hôpitaux dans lesquels les opérations de prélèvement d'organes ont eu lieu ont été informés. L'un de ces hôpitaux est situé à Tirana et un autre a même été aménagé à bord d'un navire au large des côtes albanaises.

Le lieu de l'opération dépendait de l'organe prélevé en vue d'une transplantation et du temps nécessaire pour maintenir la viabilité de cet organe, en tenant compte de la distance entre le site de prélèvement et le site de transplantation. Selon la situation financière du client – et bien sûr, la plupart des clients étaient des personnes fortunées d'Europe occidentale – les organes prélevés atteignaient une valeur de plus d'un million de dollars ».

Je ne pense pas que d'autres commentaires s'imposent à ce sujet. Au vu de notre discussion d'aujourd'hui, nous avons l'intention de publier les extraits cités sur notre plateforme d'information afin que la communauté internationale puisse y avoir accès.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une autre déclaration en ma qualité de représentante de l'Albanie.

Je ne reviendrai pas sur ces histoires de trafic d'organes, mais je tiens à souligner que les opérations de l'OTAN au Kosovo en 1999 ont fait suite à plus d'un an d'efforts diplomatiques intenses de la part de l'ONU et du Groupe de contact – dont la Russie faisait partie – pour mettre fin au conflit. Le Conseil de sécurité a dénoncé à plusieurs reprises le nettoyage ethnique au Kosovo et le nombre croissant de réfugiés comme une menace contre la paix et la sécurité internationales. La mission de l'OTAN a contribué à mettre un terme aux violations massives et persistantes des droits humains et aux massacres de civils. La Force internationale de sécurité au Kosovo – la mission de maintien de la paix toujours déployée par l'OTAN au Kosovo – a été autorisée par le Conseil de sécurité et bénéficie de l'appui du Kosovo et de la Serbie. Je m'arrêterai ici.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

M^{me} Hayovyshyn (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu de son exposé détaillé, qui a une fois de plus prouvé que les allégations de la Russie étaient dénuées de fondement.

Je note la présence du représentant du régime du Kremlin, qui occupe le siège permanent de l'Union soviétique. Cette délégation se livre régulièrement à un numéro des plus pathétiques et exaspérants au Conseil de sécurité pour le persuader qu'il est mal d'aider un État victime d'une attaque terroriste russe à survivre, et pour rejeter la responsabilité de ses propres crimes sur n'importe qui. Le mandat du Conseil n'aurait pas été à ce point tourné en dérision si cette délégation avait assisté à un événement organisé hier dans la salle toute proche du Conseil économique et social, à savoir la projection du documentaire *20 Days in Mariupol* (20 jours à Mariupol). Réalisé par des journalistes pris au piège de la ville assiégée de Mariupol au tout début de l'invasion, ce film montre des scènes horribles dans cette ville autrefois prospère et paisible qui, en un clin d'œil, a été réduite à un champ de ruines.

La tragédie de Mariupol est probablement l'un des exemples les plus frappants du sort que les stratèges russes ont fait subir à l'Ukraine – saisie, destruction et extermination – et ce, partout : dans les immeubles d'habitation, les maternités, les théâtres et les rues. Les conditions préalables les plus importantes à la mise en œuvre de cette stratégie étaient l'avantage écrasant de la Russie en matière d'armement et l'absence de résistance de la part des Ukrainiens. Si la première est toujours d'actualité pour la Russie, bien que dans une mesure moindre qu'au début de la guerre, il n'en va pas de même pour la seconde, et ce, depuis le tout début. Le courage et la bravoure des Ukrainiens face à la menace existentielle qui pèse sur notre État et notre nation ont été renforcés par la solidarité sans faille du monde entier. Cette solidarité a contribué à notre résilience dans la défense de ce que tout État Membre de l'ONU est censé défendre : son peuple, sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale, autrement dit, son avenir.

Il ne s'agit pas seulement d'armes, bien que les armes restent une condition préalable essentielle pour dissuader l'État agresseur et le pousser à se retirer du territoire d'un autre pays. L'Ukraine exprime une nouvelle fois sa gratitude à nos amis et partenaires, qui nous soutiennent concrètement dans l'exercice de notre droit

naturel de légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Je tiens à réaffirmer que, tant que le Conseil de sécurité restera dans l'incapacité de punir le mal, c'est à nous et aux nations responsables de s'acquitter de cette tâche, ce qui passe notamment par la fourniture des armes nécessaires à l'État qui lutte contre l'agression et, ainsi, par le renforcement de ses capacités de défense.

Outre la fourniture d'armes, la solidarité internationale passe également par un soutien moral, des déclarations claires, une aide humanitaire et des comptes rendus impartiaux de la situation sur le terrain. Enfin, elle passe par des volontaires venus du monde entier pour aider les civils touchés à faire face au fléau de la guerre. Hélas, ces nobles personnes font également partie des cibles de l'armée russe. Hier encore, près de la ville de Chasiv Yar, dans la région de Donetsk, des terroristes russes ont attaqué, au moyen d'un système de missiles antichars, un véhicule transportant une équipe de bénévoles venus apporter une aide humanitaire aux habitants de la région. Un volontaire canadien et une volontaire espagnole ont été tués sur le coup. Deux autres personnes, des ressortissants allemand et suédois, ont été blessées. Cette attaque de la Russie a une nouvelle fois montré que la guerre contre l'Ukraine touche de bien trop près tous ceux qui, dans le monde, attachent une réelle valeur à la vie humaine et considèrent qu'il est du devoir moral commun de l'humanité de mettre fin à la terreur et de vaincre le mal.

Ce n'était pas la seule frappe meurtrière de la Russie ce jour-là. Dans la seule journée de lundi, la Russie a également bombardé les villes de Kryvyi Rih et de Nikopol, dans la région de Dnipro ; Ochakiv, dans la région de Mykolaiv ; Kherson et les villages voisins dans la région de Kherson ; le district de Polohy dans la région de Zaporizhzhia ; les districts de Pokrovsk, Bakhmut et Volnovakha, dans la région de Donetsk ; ainsi que des villages dans les régions de Kharkiv, de Chernihiv et de Sumy.

Moscou tente activement de militariser son industrie. Il continue de frapper les infrastructures portuaires et céréalières de l'Ukraine. Il ne cache pas son intention de répéter la terreur gratuite semée par ses missiles contre l'infrastructure énergétique de l'Ukraine.

Enfin, il semble que Moscou tente de se tourner vers des sources étrangères pour reconstituer ses arsenaux militaires. Nous suivons de près les contacts actuels entre la Russie et la Corée du Nord, qui pourraient concerner, comme cela a été rapporté, la fourniture d'armes et de munitions nord-coréennes à la Russie dans le but

d'intensifier sa guerre contre l'Ukraine. Nous soulignons que, si cela devait se produire, il s'agirait d'une nouvelle violation grave par la Russie des décisions du Conseil de sécurité, comme ce fut déjà le cas avec la fourniture de drones militaires à la Russie par l'Iran. Un tel achat à la Corée du Nord violerait les dispositions pertinentes de la résolution 1718 (2006), qui prévoit que tous les États Membres devront interdire l'achat d'armes et de matériel connexe à la République populaire démocratique de Corée, ainsi que de tout article susceptible d'accroître les capacités opérationnelles des forces armées d'un autre État Membre à l'extérieur de la République populaire démocratique de Corée. Nous encourageons le Conseil de sécurité à suivre de près cette question et à prendre

les mesures nécessaires pour faire respecter ses propres décisions, si ces violations des régimes de sanctions sont confirmées.

De son côté, l'Ukraine poursuivra ses efforts pour mettre fin à l'occupation de son territoire souverain. Nous le ferons à un rythme qui nous permettra de sauver le plus grand nombre de vies possible parmi nos soldats. Après la défaite de la Russie et la fin de la guerre, il conviendra, par définition, de procéder à la démilitarisation et à la dénucléarisation de la Russie. Cela permettra de prévenir la menace d'une nouvelle agression et de jeter ainsi les bases solides d'une paix globale, juste et durable, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La séance est levée à 11 h 55.